

Programme de formation - 21H

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Objectifs pédagogiques

- Être capable de réduire les risques au travail dans une logique de prévention
- Construire son analyse de risques santé-sécurité et savoir établir son Document Unique
- Suivre la mise en place des actions recensées
- Comprendre les enjeux de la prévention et les responsabilités

Public concerné : Responsable Santé/sécurité. Préventeur. Responsable Hygiène/sécurité. Toute personne désignée pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques SST.

Prérequis : Aucun

Dates et horaires : Nous consulter

Lieu : Site client ou OF à Orange

Durée du module : 3 jour(s) / 21 heures

Effectif(s) : 1 à 6 personnes

Tarif : Nous consulter

Moyens et méthodes pédagogiques :

Alternance de notions théoriques, de cas concrets et de travaux pratiques.

Moyens techniques

Ordinateur, vidéo, paperboard, livret stagiaire.

Modalités d'évaluation

- Tests d'évaluations des compétences via QCM
- Attestation de fin de formation

Contact : GANDON Maxime, Gérant - 06 62 64 87 31 - contact@coachformation84.fr

Modalité d'accès : Pour toute demande d'inscription merci de nous contacter soit par téléphone, soit par mail soit via le formulaire de contact sur le site internet. Une réponse sous 72H vous sera faite.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Pour toute demande d'inscription merci de nous contacter soit par téléphone, soit par mail soit via le formulaire de contact sur le site internet. Une réponse sous 72H vous sera faite.

Intervenant : Formateur spécialisé en risques professionnels, droit du travail et instances représentatives du personnel de plus de 25 ans d'expérience.

Programme de formation - 21H

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Contenu de la formation

JOUR 1 :

Théorie

1/ Objectifs de l'évaluation des risques professionnels

- Organiser la prévention dans l'entreprise
- Définir la notion des risques professionnel
- Connaitre le contexte juridique et réglementaire (Décret du 5 novembre 2001)
- Déterminer les enjeux économiques et sociaux
- Définir les mots : danger, risque, dommage...notion de pénibilité au travail, les postes concernés...
- Identifier les enjeux pour le Chef d'Entreprise

2/ Mise en œuvre de l'évaluation des risques

- Réaliser un état des lieux
- Préparer en amont l'analyse : recueilli des données
- Mettre en place des groupes de travail et analyser sur le terrain (Fiches action)
- Identifier tous les dangers et risques
- Hiérarchiser les dangers et risques identifiés en fonction de la gravité, de la fréquence et des moyens d'actions existants
- Classer les risques sous forme de cartographie

JOUR 2 :

3/ Constituer son Document Unique et son programme de Prévention

- Structurer et rédiger le Document Unique
- Identifier les causes racines
- Réduire la gravité par des actions de protection
- Formaliser le plan de maîtrise du risque : planifier les actions, clarifier les responsabilités
- Gérer le Document Unique en matière de diffusion
- Suivre les actions et les résultats : planification d'action de prévention annuel
- Réaliser des Audits, des visites de sécurité en vue de supprimer ou réduire le risque
- Communiquer les infos avec les équipes et animer la prévention sur le terrain
- Révision annuelle du Document Unique

JOUR 3 :

Pratique :

Programme de formation - 21H

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Évaluations des compétences par des cas concrets avec mises en situation propres aux entreprises des stagiaires